

L'alternance, au cœur du dispositif de formation.

Le choix a été fait à BUC Ressources de proposer que l'alternance soit mise en œuvre dès l'entrée en formation, pour que l'étudiant éprouve ses propres choix professionnels en se confrontant sans attendre à la richesse de l'expérience pratique, laquelle viendra nourrir les connaissances théoriques.

- **Pour les étudiants en voie directe :**

Quatre stages d'une durée cumulée de 60 semaines (soit 2100 heures) doivent être effectués dans des champs spécifiques à la petite enfance :

- un premier stage de 16 semaines (semestres 1 et 2) **dès l'entrée en formation, soit mi-septembre**, référé au DF2 : Action éducative en direction du jeune enfant
- un deuxième* stage de 6 semaines (semestre 2) référé au DF4 : Dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales
- un troisième* stage de 10 semaines (semestre 3) référé au DF3 : Communication professionnelle
- un quatrième stage de 28 semaines (semestres 4 et 5) référé au DF1 : Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille

*** Le deuxième et le troisième stage (l'un référé au DF4 et l'autre au DF3) sont effectués dans le même établissement, ou pas. Cependant, deux conventions distinctes doivent être établies.**

- **Pour les étudiants en situation d'emploi ou d'apprentissage**

Les étudiants en situation d'emploi ou d'apprentissage **dans le champ de la petite enfance** sont dispensés des stages référés aux domaines de formation 1, 3 et 4.

Ils effectuent **deux stages** (hors structure employeur), **dans deux structures différentes**, d'une durée totale cumulée de 16 semaines **référés au domaine de formation 2** (semestre 1 et semestre 2) :

- un premier stage de 10 semaines (semestre 1) référé au DF2
- un deuxième stage de 6 semaines (semestre 2) référé au DF2

Les critères pour choisir un stage :

1. Découvrir **une pluralité d'institutions** ayant des missions et des projets différents, ainsi que de nouvelles modalités d'accompagnement,
2. Faire l'expérience **des différents âges de la petite enfance** et rencontrer de nouveaux publics,
3. **Acquérir les compétences** visées par le domaine de formation référé au stage.



Attention :

Les étudiants en situation d'emploi ou d'apprentissage **dont la structure employeur n'appartiendrait pas au champ de la petite enfance** doivent effectuer les mêmes stages que les étudiants en voie directe (soit 60 semaines de stage au total).